

EMPRUNT DE LA VICTOIRE

Appel aux Populations d'Auvergne

Chers Concitoyens,

Pour hâter la VICTOIRE et imposer à nos ennemis une PAIX durable, le Parlement vient de voter, à l'unanimité, un grand emprunt national exempt de tout impôt présent ou à venir.

L'opération qui vous est proposée constitue un excellent placement.

Ceux qui verseront comptant le montant de leur souscription auront une rente de 5 francs pour 87,25 et obtiendront ainsi un placement qui leur rapportera 5,73 %.

Ceux dont les versements n'auront lieu que par échelonnement auront 5 francs de rente pour 88 francs de capital, ce qui est déjà très beau, puisque leur argent leur rapportera ainsi 5,68 %.

De plus, ils gagneront, sans autre effort, une somme de 12 fr. 75 dans un cas, et de 12 francs dans l'autre, c'est-à-dire la prime de remboursement en 1931.

Qui sait même si, d'ici cette époque, la rente de 5 % n'aura pas dépassé le cours de 100 francs comme elle l'a fait si rapidement après les emprunts à 5 % de 1871 et 1872.

En effet, la première émission avait eu lieu le 17 juin 1871 à 82 fr. 50; la deuxième le 28 juillet 1872 à 84 fr. 50.

Deux ans après, le cours de 100 francs était atteint, et 10 ans plus tard, le 25 mars 1881, le cours était de 121 fr. 10, soit près de 40 francs de gain.

Cette opération, d'autre part, constitue un acte NÉCESSAIRE de patriotisme.

Ce n'est pas seulement avec le sang de nos enfants que nous chasserons les allemands de notre territoire. C'est avec l'argent qui se transformera en munitions, en approvisionnements, que nous arriverons à ce but.

Il faut donc que TOUS souscrivent à l'emprunt.

Pour ceux qui ont des disponibilités, c'est naturel, et ils le feront certainement, mais il faut aussi que chacun s'ingénie pour créer à ceux qui n'ont pas de disponibilités le moyen de participer à ce grand emprunt national.

Plusieurs moyens viennent immédiatement à l'esprit, tels, par exemple, que l'avance par les patrons à leur personnel des gratifications du 1^{er} janvier, l'avance des gages qui ne sont à échéance qu'à la fin de l'année, etc., etc.

Notre région n'est pas, au point de vue matériel, parmi celles qui ont souffert de la guerre et de ses horreurs.

Cette situation nous impose le devoir de faire beaucoup.

Rappelons-nous d'ailleurs les belles et sages paroles de M. RIBOT :

« Que deviendraient nos réserves, c'est-à-dire nos économies, nos épargnes, si la France était vaincue ? ELLES SERAIENT LA RANÇON DE LA DÉFAITE. »

Vous ne le voudrez pas !

Que tous apportent donc leur effort et préparent ainsi les destinées de la France vers la VICTOIRE.

Clermont-Ferrand, le 19 Novembre 1915.

COTE-BLATIN

Président du Syndicat Départemental agricole.

CHALUS

Président de la Chambre de Commerce de Clermont-Fd et d'Issoire.

BERNARD

Inspecteur principal de la C^{ie} des Chemins de Fer P.-L.-M.

SALIGNAT

Président de la Chambre des Notaires de l'arrond^e de Clermont-Fd.

BRUNEL

Président de la Chambre des Notaires de l'arrond^e d'Issoire.

GORCE-BERAUDY

Présid^t du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne d'Ambert.

DESCHAMPS

Président de la Chambre de Commerce de Riom.

MICHELIN

Industriel.

CHAUDESSOLE

Présid^t du Conseil des Direct^{rs} de la Caisse d'Epargne de Clermont.

LIEBAERT

Vice-Président de la Chambre de Commerce de Clermont et d'Issoire.

DELACODRE

Président de la Chambre des Notaires de l'arrond^e de Riom.

TOURNILHAC

Président de la Chambre des Notaires de l'arrond^e d'Ambert.

BANIÈRE

Président du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne de Thiers.

DELAIRE-BOURGEOIS

Président de la Chambre de Commerce de Thiers.

BERGOUGNAN

Industriel.

BRUNEAU

Vicaire Général.

GEORGES ALBERT

Propriétaire.

ROUZAUD

Industriel.

CLUZEL

Président de la Société d'agriculture de Riom.

BARGE-MARY

Président de la Chambre des Notaires de l'arrond^e de Thiers.

GERMOT

Vice-Président du Conseil des Direct^{rs} de la Caisse d'Eparg. de Riom.

BOYER

Président du Conseil des Direct^{rs} de la Caisse d'Epargne d'Issoire.

BOURG-DESCOTTES

Président de la Chambre de Commerce d'Ambert.

« Il faut que TOUS souscrivent ».

Les Sénateurs et Députés du Puy-de-Dôme :

**SABATERIE, BONY-CISTERNES, GOMOT,
CLÉMENTEL, MARROU, REYNOUARD,
CLAUSSAT, CHASSAING, VARENNE,
FABRE.**

« Il faut dire à chacun que c'est un devoir
« d'apporter ses économies à la Défense
« Nationale ».

Le Recteur de l'Université de Clermont,

CAUSERET.

L'Evêque de Clermont,

M^{gr} BELMONT.

« Tous ceux qui peuvent éclairer leurs concitoyens ont le devoir de le faire. »

Le Préfet du Puy-de-Dôme, Elisée BECQ.